



Licenciement cause réelle et sérieuse puis démission

Par **bouh**, le **07/05/2011** à **23:11**

Bonjour, rnvoici mon probleme, j'ai ete licencié pour causes réelles et sérieuse, je devai effectuer un preavis de deux mois. A la fin du premier mois de mon preavis mon patron n'a pas souhaité que j'effectue le deuxième mois, et me prévient par courrier que je recevrai mes payes, cp, et soldes a la fin du deuxième mois de preavis. J'ai bien reçu mon solde de tous comptes et feuille assedic, le probleme est que sur tous les papiers recueils il est stipulé que j'ai démissionné, et je n'ai reçu que mes cp comme argent. Est ce normal? Legale? Ai je un recours? Merci d'avance

Par **Cornil**, le **10/05/2011** à **21:02**

Bonsoir "bouh" rnBien entendu, c'est totalement illégal! rnUn recours aux prud'hommes, même en référé (procédure rapide pour cas simples et/ou urgents, ce qui me semble être le cas) devrait régler le problème., sans doute même avant l'audience (l'employeur préférant s'exécuter plutôt que d'aller en justice) rnDemander :rn-Paiement de la totalité du préavis (puisque c'est l'employeur qui a voulu l'écourter, j'espère que tu en as une preuve)rn-paiement de l'indemnité de licenciement éventuelle (si + un an d'ancienneté à la notification du licenciement)rn- rectification de l'attestation ASSEDIC pour faire apparaître licenciement.rnBon courage et bonne chance